

DMS IMAGING
SOCIETE ANONYME
AVENUE LOUISE 231
1050 BRUXELLES
TVA/BCE N° 0460.798.795
RPM BRUXELLES

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE A BRUXELLES LE 13 JUIN 2024**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 14h50 à l'Avenue Louise 235 à 1050 Bruxelles (9ième étage), sous la présidence de Monsieur Samuel Sancerni.

LANGUE DE TRAVAIL

Le Président précise que conformément à la loi, la langue utilisée sera le français.

COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur Samuel Sancerni, administrateur-délégué de la Société signale à l'assemblée, l'absence de Monsieur Régis Roche, président du Conseil d'Administration. En vertu de l'article 33 des Statuts, Monsieur Samuel Sancerni exercera par conséquent la fonction de Président de la présente assemblée.

Après en avoir fait la demande individuelle à chaque actionnaire présent et/ou représenté, le Président note qu'aucun actionnaire présent et/ou représenté ne souhaite exercer le poste de Scrutateur ou de Secrétaire.

En l'absence d'un autre administrateur, le Président assumera donc également la fonction de Scrutateur et de Secrétaire. En raison du faible nombre d'actionnaires participants à la présente assemblée, un seul scrutateur est suffisant.

Le Président de la séance demande aux actionnaires s'ils ont des objections à formuler. Aucune objection n'est formulée à ce titre.

La composition du bureau est soumis à l'approbation des actionnaires présents et/ou représentés, qui acceptent celle-ci à l'unanimité.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le bureau de l'assemblée.

VERIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRÉSENCES

Le Président fait rapport à l'assemblée des constatations et vérifications opérées par le bureau au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au Moniteur belge et dans la presse ont été examinés par les membres du bureau. Ils seront conservés avec le procès-verbal de la réunion.

Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes:

- le 3 mai 2024 dans le Moniteur Belge ;
- le 3 mai 2024 dans le journal l'Echo et sur le site internet du journal l'Echo.

Le Président constate que les convocations contiennent l'ordre du jour et pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale, une proposition de résolution. Le modèle de procuration, ainsi que tous les documents concernant l'assemblée générale que la loi et les Statuts requièrent de mettre à la disposition des actionnaires, administrateurs, commissaire et autres porteurs de titres ont par ailleurs été mis à la disposition sur le site web de de la Société et <https://www.dms-imaging.com/fr/assemblees-generales/> à partir du 3 mai 2024.

Le bureau a également constaté, que les convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'assemblée aux actionnaires nominatifs, au Commissaire et aux administrateurs par courrier postal ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les formalités reprises à l'article 7:134 §2 du Code des sociétés et des associations et l'article 31 des Statuts ont été respectées.

La conformité des formalités est confirmée par le bureau. Les différentes pièces à l'appui seront conservées dans les archives de la Société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination et le siège, de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne ou par mandataire.

La liste des présences est annexée au présent procès-verbal. Une copie des procurations est également annexée au présent procès-verbal. Les originaux des procurations seront conservés dans les archives de la Société.

Le Bureau constate que les actionnaires suivants ont voté par correspondance : Noshag Spin-off SA, Noshag SA, Noshag Europe 3 SA, Monsieur Jean-François Gendron et Euroclear Bank.

Le Bureau constate que la présence de tous les actionnaires à la présente assemblée est valide et qu'aucune contestation n'a été émise.

Le Bureau constate également que :

- Les actionnaires suivants ont manifesté leur souhait de participer à la réunion : DMS SA, 3T Finance SA, SPFI SA (par procuration) et Monsieur Gaël Placier (par procuration).
- Parmi les actionnaires susmentionnés, les actionnaires suivants ne se sont cependant pas présentés à la réunion : SPFI SA.

4. Registre désigné par le Conseil d'Administration

Dans un registre désigné par le Conseil d'Administration, il est indiqué, pour chacun des actionnaires qui a signalé sa volonté de participer à l'assemblée générale, le nom ou la dénomination sociale et l'adresse ou le siège, le nombre d'actions qu'il détenait à la date l'enregistrement et pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale, ainsi que la description des documents qui établissent la détention des actions à cette date d'enregistrement.

Un extrait du Registre désigné par le Conseil d'Administration ainsi que les attestations d'immobilisation des actions et les attestations de détention des actions à la date d'enregistrement sont conservées dans les archives de la Société.

5. Vérification du quorum de présences des actionnaires

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que : 1.359.803.120 actions, sur un total de 1.489.607.331 actions sont présentes ou représentées, ce qui représente : 91,28 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le Bureau et l'assemblée constatent que la majorité des actionnaires est présente, ou dûment représentée, de sorte que la réunion est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

6. Tiers présents à l'assemblée

Outre les membres du bureau précités, le Commissaire aux comptes de la Société assiste également à l'assemblée.

DROIT D'INSCRIRE DES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR ET DE DÉPOSER DES PROPOSITIONS DE DÉCISIONS

Le Président rappelle que conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société avaient la possibilité de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre

du jour. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision devaient être adressés à la Société au plus tard le 6 juin 2024.

Le Président constate qu'aucun actionnaire n'a souhaité inscrire un point à l'ordre du jour ou n'a déposé une proposition de décision.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour, fixé comme suit :

1. Présentation du rapport annuel du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration tel que repris dans le rapport de gestion
3. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels (BGAAP) de la Société arrêtés au 31 décembre 2023
4. Approbation des comptes annuels (BGAAP) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023
5. Affectation du résultat de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023
6. Présentation des comptes annuels IFRS de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023
7. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels IFRS de la Société arrêtés au 31 décembre 2023
8. Approbation des comptes annuels (IFRS) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023
9. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023
10. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023

L'assemblée ayant pris connaissance des différents documents et informations mis à sa disposition, elle reconnaît être valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

QUESTIONS

Le Président rappelle que les actionnaires pouvaient faire usage de la possibilité de poser leurs questions par écrit. Aucun actionnaire n'a posé de question à l'avance par écrit.

Le Président invite les actionnaires qui participent à l'assemblée en personne, ou par mandataire, et qui le souhaitent, à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Aucune question n'est posée.

MODALITES DU SCRUTIN

Le Président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée que chaque action donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

En application de l'article 7:135 du Code des sociétés et des associations, les porteurs d'obligations et titulaires d'un droit de souscription ont le droit d'assister à l'assemblée générale, mais seulement avec une voix consultative.

Le Président note qu'aucun porteur d'obligations et titulaire d'un droit de souscription n'a manifesté son souhait de participer à l'assemblée générale afin d'y voter avec une voix consultative.

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 et affectation du résultat de l'exercice

Proposition :

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du commissaire sur les comptes annuels de la Société, du rapport du commissaire sur les comptes annuels de la Société relativement à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, y compris d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------|
| - Pertes des exercices antérieurs : | - 63.609.095,00 EUR |
| - Perte de l'exercice : | - 20.344,00 EUR |
| - Perte à affecter : | - 63.629.439,00 EUR |

Affectation :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - Perte à reporter : | - 63.629.439,00 EUR |
|----------------------|---------------------|

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.359.803.120 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 1.359.803.120 actions sur un total de 1.489.607.331 actions, soit 91,28 %

- le nombre total de votes valablement exprimés : 1.359.803.120 dont :

POUR	1.359.803.120 actions
CONTRE	0 action
ABSTENTION	0 action

DEUXIÈME RÉOLUTION : Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration tel que repris dans le rapport de gestion

Proposition :

Après avoir pris connaissance du rapport de rémunération du Conseil d'Administration tel que repris dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration (repris dans le rapport annuel) relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le rapport de rémunération.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.359.803.120 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 1.359.803.120 actions sur un total de 1.489.607.331 actions, soit 91,28 %
- le nombre total de votes valablement exprimés : 1.359.803.120 dont :

POUR	1.359.803.120 actions
CONTRE	0 action
ABSTENTION	0 action

TROISIÈME RÉOLUTION : Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2023

Proposition :

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de donner décharge à chacun des administrateurs en fonction ou ayant cessé ses fonctions au cours de l'exercice pour leur gestion durant l'exercice écoulé et clôturé au 31 décembre 2023.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.359.803.120 actions

- la proportion du capital représentée par ces votes : 1.359.803.120 actions sur un total de 1.489.607.331 actions, soit 91,28 %
- le nombre total de votes valablement exprimés : 1.359.803.120 dont :

POUR	1.359.803.120 actions
CONTRE	0 action
ABSTENTION	0 action

QUATRIÈME RÉOLUTION : Décharge au commissaire pour l'exercice 2023

Proposition :

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé relatif aux comptes clôturés au 31 décembre 2023.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.359.803.120 actions
- la proportion du capital représentée par ces votes : 1.359.803.120 actions sur un total de 1.489.607.331 actions, soit 91,28 %
- le nombre total de votes valablement exprimés : 1.359.803.120 dont :

POUR	1.359.803.120 actions
CONTRE	0 action
ABSTENTION	0 action

Le Président constate qu'aucune question en relation avec les points à l'ordre du jour n'est posée.

Conformément au prescrit légal, le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet de la Société dans les 15 jours de la présente réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

I. Signature des membres du Bureau

Monsieur Samuel Sancerni
Président

Signature: 

Monsieur Samuel Sancerni
Secrétaire

Signature: 

Monsieur Samuel Sancerni
Scrutateur

Signature: 

II. Signature des actionnaires qui le souhaitent

Aucun actionnaire participant à l'assemblée générale n'a demandé de signer le présent procès-verbal.

Annexe 1 : La liste des présences à l'Assemblée générale

Annexe 2 : Copies des procurations des actionnaires et des votes par correspondance

Annexe 3 : Publications et convocation à l'Assemblée générale

Annexe 4 : Formulaire de vote par procuration et du formulaire de vote par correspondance

Annexe 5 : Comptes annuels statutaire de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

Annexe 6 : Rapport annuel (reprenant le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport de rémunération et le rapport du Commissaire)